Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260715-2026_069-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_69
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le 7 Juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 1 Juillet 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice (arrivée à 19h13), NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.
Absents excusés : ROBIN Emeryc,
CHAUDAGNE Michel a donné pouvoir à Mme RUAULT DUBORD Marie-Claire.
Secrétaire de séance : Lauriane MAFILLE.

OBJET : URBANISME : Déclaration d'Intention d'aliéner 3 Rue du Clos Eon – Parcelle ZR 215

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande de DIA concernant la parcelle ZR 215 située 3 Rue du Clos Eon.

Mr le Maire rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Il propose de ne pas exercer ce droit de préemption.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats ont été les suivants :

Présents : 17
Votants : 18 dont 1 pouvoir
Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de ne ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle Section ZR 215 située 3 Rue du Clos Eon.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
15 Juillet 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUEXIC